

# Désertification et changements climatiques

## Réponses institutionnelles et actions régionales

Paysage sahélien (Source : SOS Sahel, 2013)

## Sommaire

### 1. Réponses institutionnelles

- 1.1. UA
- 1.2. CMAE
- 1.3. CEDEAO
- 1.4. UEMOA
- 1.5. CILSS

### 2. Exemples de mises en œuvre

- 2.1. PDDAA / volet GD des terres et eaux
- 2.2. IAGMV
- 2.3. IREM/LCD



## Synthèse

Marquées par les grandes sécheresses du Sahel, les institutions ouest-africaines ont pris en compte dès les années 1970, la lutte contre la désertification et la protection des ressources naturelles dans leurs documents de politiques.

Plus récemment, les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et, en corollaire, l'adaptation de l'agriculture et le maintien de la sécurité alimentaire, commencent à être intégrés au niveau sous-régional.

Nombre d'institutions d'intégration politique et/ou économique, ont ainsi défini des programmes stratégiques ou adopté des instruments juridiques afin d'intégrer les questions d'environnement dans leurs actions.

Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de se retrouver entre ces différents programmes et instruments juridiques, les institutions régionales et sous-régionales étant nombreuses et se chevauchant fréquemment, que ce soit sur le plan géographique ou le plan thématique.

Quoi qu'il en soit, malgré les difficultés de coordination et de lisibilité de ces programmes au niveau régional ou sous-régional, leur foisonnement témoigne de la montée en puissance récente des thématiques environnementales et de leur aspect transversal, elles qui étaient encore traitées isolément, lors du Sommet de la terre en 2000, comme un des huit Objectifs mondiaux pour l'environnement (OMD).

Enfin, au-delà des paroles, les institutions régionales et sous-régionales, ainsi que leurs Etats membres, ont pu passer aux actes et mettre en œuvre dès le début des années 2000 de vastes actions de terrain : lutte contre la désertification et la dégradation des terres, gestion durable des terres et des eaux, reboisement, etc.

Seules trois actions de terrain récentes sont présentées dans cette fiche, mais la liste est beaucoup plus longue. Ceci démontre de façon concrète que le pilier environnement du développement durable est devenu une préoccupation majeure des pays ouest-africains.

## Introduction

Dans la première section de cette fiche sont présentés les politiques et stratégies sur l'environnement et l'agriculture mis en œuvre sur le continent africain et en Afrique de l'Ouest, par diverses institutions : Union africaine (UA), Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

Des initiatives régionales et sous-régionales réussies sont ensuite présentées :

- Volet Gestion durable des terres et des eaux du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), piloté par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Initiative africaine de la grande muraille verte (IAGMV) ;
- Initiative régionale environnement mondial et lutte contre la désertification au Sahel (IREMLCD) du CILSS.

## Institutions et politiques (sous-) régionales...

**CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**CILSS** : Comité permanent inter-Etat de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel

**CMAE** : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

**ECOWAP** : Politique agricole de la CEDEAO

**IAGMV** : Initiative africaine pour la Grande muraille verte

**NEPAD** : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, sous tutelle de l'UA

**OUA** : Organisation de l'Union africaine

**PASR/AO2** : Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad

**PAU** : Politique agricole de l'UEMOA

**PCAE** : Politique commune d'amélioration de l'environnement de la CEDEAO

**PDDAA** : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du NEPAD

**PNIA** : Programmes nationaux d'investissements agricoles

**PREAU** : Politique régionale de l'eau de la CEDEAO

**PRIA** : Programme régional d'investissements agricoles

**UA** : Union africaine (ex OUA)

**UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine

### Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

1. Réduire l'extrême pauvreté et de la faim

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

5. Améliorer la santé maternelle

6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

7. Assurer un environnement durable

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

# 1. Réponses institutionnelles

## 1.1. UA

Créée en 2002 sur la base des acquis de l'Organisation de l'union africaine (OUA), l'UA s'est dotée des objectifs 10 et 12 relatifs, respectivement, au développement durable et à la coordination et l'harmonisation des politiques de développement régionales.

Au sein de la Commission de l'UA, le Commissaire chargé de l'économie rurale et l'agriculture s'occupe également des questions d'environnement (notamment changements climatiques, eau, désertification) et de ressources naturelles.



Figure 1 - Logo de l'Union Africaine (Source : UA)

L'UA exerce aussi la tutelle du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lequel pilote le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) au sein duquel l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est intégrée transversalement.

## 1.2. CMAE

Créée en 1985, la CMAE a pour objectif de mettre un terme à la dégradation de l'environnement et de soutenir les efforts visant à satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques de la population du continent.

Son secrétariat est assuré par le bureau régional Afrique du Programme des Nations-Unies sur l'environnement (PNUE). La CMAE devrait prochainement devenir un Comité technique spécialisé de la Commission de l'UA.

La 12<sup>ème</sup> session ordinaire de la CMAE, en 2008, a été largement consacrée aux changements climatiques : adoption d'une position africaine sur les négociations du régime climat post- 2012 et définition d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.

A la 5<sup>ème</sup> session extraordinaire d'octobre 2013 à Gaborone, la CMAE a adopté la position africaine sur les négociations sur le climat en vue de la COP19 de Varsovie. Etaient notamment demandés la mise en place d'un mécanisme international sur les pertes et dommages liés aux changements climatiques et des efforts accrus des pays développés en matière de financement et de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

## 1.3. CEDEAO



Figure 2 – Les 15 Etats membres de la CEDEAO (Source : CEDEAO)

En 2008, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont adopté sa Politique environnementale par l'Acte additionnel A/SA.4/12/08.

Cette politique a pour objectif global « d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional ».

Cette politique prend en compte les conventions internationales de Rio et est conforme au Traité de la CEDEAO. Au-delà de cette Politique environnementale, la CEDEAO a également adopté des politiques sur l'eau, la désertification et l'agriculture :

**Eau** : la Politique régionale de l'eau (PREAU), associe le CILSS, l'UEMOA et CEDEAO. Egalement adoptée en 2008, elle vise à orienter la CEDEAO et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement (A/SA.5/12/08). Ses axes stratégiques sont bien en conformité avec les dimensions du développement durable, la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et la Vision ouest-africaine pour l'eau, la vie et l'environnement pour 2025 définie en 2000 par la CEDEAO ;



Figure 3 - Fontaine au Sahel (Source: SOS Sahel, 2014)

**Désertification :** couvrant la période 2011-2018, le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO2), a été élaboré en logique avec les recommandations de l'Annexe I - Afrique défini par la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;

**Agriculture :** En 2005, la CEDEAO a adopté sa politique agricole régionale (ECOWAP), laquelle a pour objectif de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté des États membres.

Sa mise en œuvre repose sur le Programme régional d'investissements agricoles (PRIA) et les Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA). Le PRIA fédère les priorités régionales. Les PNIA quantifient les investissements nécessaires pour atteindre au moins 6% de croissance annuelle dans le secteur agricole, taux jugé indispensable pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

En 2011, la CEDEAO a défini sa vision agricole 2020, en conformité avec le PDDAA du NEPAD. Sur la base de cette politique, a été établi le Plan de coopération 2014-2019 entre les Institutions sous régionales d'intégration d'Afrique de l'Ouest et les agences onusiennes. Le deuxième domaine thématique de cette coopération concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Enfin, il faut noter que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) accompagne la CEDEAO pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional conjoint sur l'environnement et le changement climatique, sur la base des résultats de son programme Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (PREMI).

L'objectif du PREMI est d'opérationnaliser le plan stratégique de la CEDEAO sur le changement climatique, en appuyant spécifiquement la mise en œuvre des politiques et programmes sous-régionaux. Il vise aussi à mettre en place des actions concrètes sur le terrain et à appuyer la recherche-action sur la production et l'utilisation des informations climatiques.

#### 1.4. UEMOA



Figure 4 - Les 8 États membres de l'UEMOA (Source: UEMOA)

En 2008, elle a adopté la Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE) par l'Acte additionnel N° 01/2008/CCEG/UEMOA du 17 janvier 2008. La PCAE répond aux orientations contenues dans le Traité de l'UEMOA, notamment à son Protocole Additionnel N°II relatif aux Politiques sectorielles, lequel établit l'environnement comme secteur d'intervention de l'UEMOA.

Conforme aux dimensions du développement durable, elle fait notamment référence à la CCNUCC et à la Convention des Nations-Unies de lutte contre la désertification (CNULCD).

De nombreux programmes dans les domaines de l'hydraulique agricole, la biosécurité, la lutte contre l'érosion côtière, la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger, l'appui aux parcs de l'Entente, sont des exemples de mise en œuvre de la PCAE.

En 2001, l'UEMOA a adopté, par l'Acte additionnel N°03/2001, la Politique agricole de l'UEMOA (PAU). La PAU vise à renforcer la sécurité alimentaire et développer les marchés des produits agricoles, tout en améliorant l'adaptation des systèmes de production.

#### 1.5. CILSS



Figure 5 - Les 13 États membres du CILSS (Source : CILSS)

Créé en 1973 en réponse à la sécheresse des années 1970, le CILSS a cinq missions :

- Appui à la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles dans le secteur rural ;
- Formations de base et continue (à travers son organe scientifique et technique, le centre régional Agrhymet de Niamey) ;
- Information sur la sécurité alimentaire, via l'animation d'un dispositif de veille ;
- Recherche-capitalisation thématique sur la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, les liens entre population et développement (via l'Institut du Sahel, antenne du CILSS basée à Bamako) ;
- Projets pilotes multi-pays.

Le CILSS est l'une des organisations sous-régionales les plus actives sur les questions liées à la désertification, la gestion durable des terres et les changements climatiques. Des actions sur ces sujets, allant de la recherche appliquée à la mise en œuvre de terrain, sont notamment soutenues par l'Alliance globale sur le changement climatique (AMCC) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

**Exemple d'un projet local soutenu par l'**

**« Initiative régionale environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne (IREMLCD) »**

**→ Gestion des ressources naturelles dans 15 villages des départements de Tikaré et de Rouko, Province du Bam (Burkina Faso)**

**Domaines :**

- Gestion des ressources naturelles
- Sécurité alimentaire

**Partenaires techniques et financiers :**

- CILSS/IREM/LCD
- SOS SAHEL

**Durée :**

Début 2006 – fin 2008

**→ Résultats en termes de Gestion des ressources naturelles :**

- 14 000 arbres plantés
- 15 espaces villageois mis en défens
- 70 ha de tapis herbacés mis en place

**→ Résultats en termes de sécurité alimentaire :**

- 804 ha de terres dégradées traitées par les techniques de Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols (CES/DRS)
- 323 fosses fumières réalisées
- 2 périmètres maraîchers aménagés.

## Bibliographie sommaire

CEDEAO, 2006 : Décision A/DEC.24/01/06 relative à l'adoption d'une politique de la CEDEAO/UEMOA sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines

CEDEAO, 2008 : Acte additionnel A/SA.4/12/08 portant adoption de la Politique environnementale de la CEDEAO.

CEDEAO, 2008 : Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest.

CEDEAO, 2011 : Programme stratégique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest

CEDEAO, UEMOA, UNCCD, CILSS, 2011 : Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad, deuxième phase. (PASR/AO 2).

UEMOA, 2008 : Acte additionnel N° 01/2008/CCEG/UEMOA portant adoption de la Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA.

UICN (2012). Etude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'Ouest. Tome 1. Auteur : Issa Martin BIKIENGA.

[www.caadp.net/francais/pillar\\_1.php](http://www.caadp.net/francais/pillar_1.php)

[www.grandemurailleverte.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=107&Itemid=129&lang=fr](http://www.grandemurailleverte.org/index.php?option=com_content&view=article&id=107&Itemid=129&lang=fr)

<http://www.oecd.org/fr/csao/perspectivesouest-africaines/47427488.pdf>

[http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremlcd/bilan\\_fr.pdf](http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremlcd/bilan_fr.pdf)

## Contributeurs :

Jean-Mi. Kuela, SOS Sahel

[jean-michel.kuela@sossahel.org](mailto:jean-michel.kuela@sossahel.org)

Salifou Ouedraogo, SOS Sahel

[salifou.ouedraogo@sossahel.org](mailto:salifou.ouedraogo@sossahel.org)

Olivier Bouyer, SalvaTerra

[o.bouyer@salvaterra.fr](mailto:o.bouyer@salvaterra.fr)



[www.salvaterra.fr](http://www.salvaterra.fr)



[www.sossahel.org](http://www.sossahel.org)

## 2. Exemples de mise en œuvre

### 2.1. PDDA / volet « Gestion durable des terres et des eaux »

L'objectif du pilier I du PDDAA est d'étendre les superficies exploitées en gestion durable des terres et dotées de systèmes fiables de maîtrise des eaux. Plusieurs initiatives ont été lancées dans ce cadre :

- **TerrAfrica** : avec l'aide du programme stratégique d'investissement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), cette initiative a mobilisé 1 milliard d'US\$ en faveur des programmes nationaux de gestion durable des terres et des eaux. L'élaboration des programmes nationaux et l'affectation des fonds sont en cours ;
- **Agriculture de conservation** : ce programme commun NEPAD-FAO (2008-2010) de 4 millions d'US\$ a permis de favoriser l'adoption de l'agriculture de conservation en Afrique australe en sensibilisant 23 700 ménages ruraux. Des agriculteurs du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe ont ainsi été formés à des technologies appropriées, telles que la canne planteuse ou les méthodes de plantation en bassin, et ils ont reçu des semences améliorées.

### 2.2. IAGMV



Figure 6 – Initiative africaine de la Grande muraille verte (Source : Agence panafricaine de la GMV, 2014)

L'Initiative africaine de la grande muraille verte (IAGMV) a été lancée en 2007 par les Etats saharo-sahéliens afin de faire face aux changements climatiques et autres impacts anthropiques (surpâturage, défriche-brûlis, feux de brousse, etc.) qui aggravent ces changements climatiques, ainsi que la désertification et la dégradation des terres.

De plus en plus d'actions visant à mettre en œuvre l'IAGMV se multiplient :

- Programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques au Sahel et Afrique de l'Ouest (PRGDT) : 13 M€ sur 2011-2015 (UE, FFEM, CILSS et Centre de recherches pour le développement international) ;

- Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la GMV (SAWAP) et projet « *Building Resilience through Innovations, Communication, and Knowledge Services* » (BRICKS) : 1,1 milliard d'US\$ sur 2013-2018 (FEM, Banque mondiale) ;
- Programme tripartite Afrique-Bésil-France de lutte contre la désertification en Afrique : 2012-2015 (Agence inter-établissements de Recherche pour le Développement - AIRD, Agence panafricaine de la GMV et Conseil national brésilien de développement scientifique et technologique - CNPq). Il vise à (i) structurer une communauté scientifique Afrique-Bésil-France d'appui à la lutte contre la désertification, (ii) renforcer les capacités et connaissances scientifiques sur les régions arides et semi-arides, (iii) renforcer le lien entre scientifiques, gouvernements, acteurs économiques et associatifs, communautés.

### 2.3. IREM/LCD

L'Initiative régionale environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne (IREMLCD) a été mise de 2002 à 2007 par le CILSS, avec des financements de la France.

Elle visait à financer des micro-projets de lutte contre la désertification portés par des Associations villageoises, Organisations paysannes, ONG, etc. et était donc un des outils contribuant à la mise en œuvre des PAN-LCD des Etats membres du CILSS.

De 2002 à 2007, 36 projets ont été soutenus dans 9 Etats membres.

Ci-dessous sont présentées certaines des techniques qui ont été promues sur ces micro-projets :

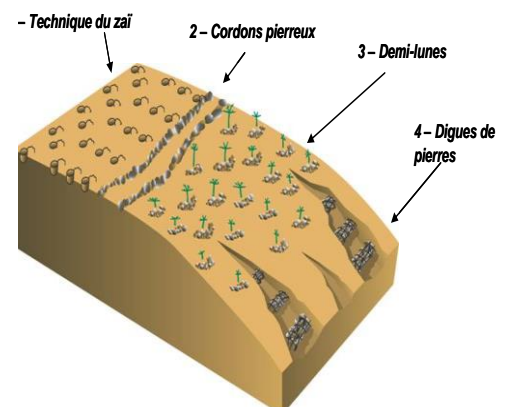


Figure 7 – Exemple de techniques de Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols (CES/DRS) de l'IREMLCD (Source : SOS Sahel, 2014)